Département de Maine-et-Loire

COMMUNE Du Coudray-Macouard

Procès verbal

Du 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à Mairie en séance extraordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

<u>Etaient présents</u>: POLICE Gérard, ANGELI Stéfane, GODET Anne-Claire, ROZIER Sandrine, GEORG Fabrice, BRANCHU Sabine, Florian LOISEAU, Jacques Antoine TOUBLANC, Alexis POUPARD, Vincent GASTINEAU

<u>Absents excusés</u> : Denis CANTEAU <u>Absents</u> : Erol ASTARCI, Alexandra ROUX

Pouvoirs: BENOIST Romain donnant pouvoir à Mr GEORG Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Fabrice GEORG ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

<u>OBJET : CHOIX MAITRISE D ŒUVRE PROJET TRAVAUX MAIRIE</u>

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal présents les différents dossiers de maîtrise d'œuvre concernant le projet des travaux de Mairie.

La consultation des agences Maîtrise d'œuvre a été effectuée, après études des offres proposées, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VALIDE l'offre de la société EMERGENCE pour un montant total HT de 30 000 €, comprenant une mission de base de 22 296 € HT, les missions complémentaires de 7 704 € HT,

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place du projet

Le Maire lève la séance à 19h00